

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 312

Artikel: Le mercure qui pollue le Léman vient du Valais
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028572>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le mercure qui pollue le Léman vient du Valais

« En 1950, une fabrique d'engrais se met à déverser ses eaux usées dans la baie de Minamata au Japon. En quelques années la faune et la flore sont contaminées, puis les hommes présentent une maladie qui affecte le système nerveux central. Enfin, en 1959, la cause est découverte : l'empoisonnement par le mercure; et la maladie reçoit le nom, aujourd'hui tristement célèbre, de « maladie de Minamata ». En 1974, la compagnie possédant la fabrique d'engrais est condamnée par les tribunaux japonais à verser des indemnités aux familles des victimes ».

C'est par cet avertissement que des chercheurs¹ genevois introduisent leur étude sur la « pollution par le mercure et autres métaux lourds dans les sédiments du bassin du Rhône et du Léman ». L'étude en question a été publiée à la fin de l'année passée. Depuis lors, à travers un reportage télévisé dont les images atroces restent dans toutes les mémoires, les Suisses romands ont été largement sensibilisés au problème de la pollution par le mercure.

Qu'en est-il dans le lac Léman ? Les résultats de l'enquête, « malgré certaines oppositions, malgré le manque de locaux, de bateau, et bien entendu d'argent » sont impressionnants.

Fixons tout d'abord les trois sources principales du rejet du mercure dans le milieu :

a) La voie naturelle : le mercure provient de l'environnement géologique (le mercure se trouve en effet dans toutes les roches, mais sa concentration varie d'un type de roche à l'autre).

b) La voie indirecte : tout le mercure diffus dans les matières ou produits consommés par une population. Ce rejet ne peut être qu'estimé. Deux exemples :

1. en Suède, dans les années 60, un composé du mercure a été introduit comme fongicide dans la pâte à papier; 500 kg de mercure étaient alors volatilisés annuellement dans l'atmosphère du fait de l'incinération de vieux journaux ;

2. une population urbaine d'un million de personnes rejette annuellement dans les eaux usées 200 à 400 kg de mercure.

c) La voie industrielle : le mercure consommé chaque année est estimé à environ 10 000 tonnes, dont le tiers aux Etats-Unis; à terme, tout ce mercure est rejeté dans notre environnement par des voies très diverses (l'importance de ces rejets suit naturellement le développement de l'usage industriel du mercure qui a débuté vraiment en 1957, année de la découverte du procédé d'amalgamation de l'or et de l'argent).

Voyons maintenant le processus de contamination par le mercure.

Plus de 9 % du mercure rejeté dans l'environnement est fixé dans les sédiments actuels : vases marines, lacustres ou fluviales et sols. Récemment encore, il était admis que le mercure métallique introduit dans l'environnement se stockait dans les sédiments et n'était de ce fait définitivement plus nocif. Mais une découverte scientifique (1967-1968) va tout remettre en question : des savants parviennent à prouver que le mercure, se transformant en des substances hautement toxiques, va quitter le sédiment et entrer dans le milieu aquatique pour gagner finalement la chaîne alimentaire d'une part et l'atmosphère d'autre part (méthylation biologique du mercure). On estime que c'est 1 à 10 % du mercure « stocké » dans les sédiments qui subit annuellement cette transformation. On peut donc admettre que, même si l'on supprime les rejets de cet élément dans notre environnement (et dont les sédiments gardent la trace sans possibilité d'erreur d'interprétation) le mercure déjà fixé dans le sédiment va graduellement polluer notre environnement : en conséquence, et pour un temps indéterminé, le milieu sera tout autant contaminé après qu'avant l'arrêt des rejets. D'où une décontamination indispensable de zones polluées à déterminer.

Les échantillons prélevés (70-71) permettent le

diagnostic suivant : « en 70-72, un débit journalier de 10-15 kg de mercure est rejeté dans le Léman; la situation s'est aggravée subitement vers certaines années; il semble qu'en 73 la situation se soit localement améliorée. Dans les années 70-72, et pour l'ensemble du bassin lémanique, la pollution par le mercure se résumait de la façon suivante : a) la zone en amont de Viège n'est pas polluée; b) la zone de Viège à Monthey est polluée; c) la zone prélemanique, à l'aval de Monthey, est encore plus fortement polluée; d) du fait de la dilution, le Grand Lac est plus pollué que le Petit Lac ».

D'où une image du lac : « Les apports rhodaniens contaminent tout le Haut Lac et la côte suisse. Dans la région de Lausanne-Morges, des rejets sont aussi très probables, comme dans celle d'Aubonne-Rolle et celle de Nyon : dans l'état actuel de leurs connaissances, les auteurs ne peuvent affirmer que toute la pollution provient du Rhône et qu'une partie des sédiments pollués gagne le Petit Lac en longeant la rive suisse. Il leur semble plus probable que des sources secondaires plus ou moins importantes existent sur le littoral lémanique ».

Tout ce mercure a-t-il été rejeté dans le milieu par les hommes (1900-1915 : importations en Suisse d'environ 4 tonnes par an; 1916-1940 : env. 16 tonnes par an; 1941-1973 : env. 36 tonnes par an) ? Quelle est la part due à l'activité humaine et celle due à l'environnement géologique ? La conclusion des experts est péremptoire : la part due à l'environnement géologique est négligeable. Les pollueurs industriels valaisans doivent être mis au pied du mur.

¹Un groupe de chercheurs émanant à la fois du GEOLEM (Groupe pour l'étude géologique du Léman, partie du Bureau de recherches géologiques et minières, du Service géologique national) et de la section des sciences de la terre de l'Université de Genève. Une étude, financée en partie par le Fonds national de la recherche scientifique, et publiée sous la signature de MM. G. Scollari et J.-P. Vernet.